

COMPTE-RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MARS 2013

LE VINGT-CINQ MARS DEUX MIL TREIZE à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur FORGEARD Robert, Maire.

Etaient présents : CRUCHET Jacky, BREBION Patrick, BOURNEUF Georges, DEROUIN Joël, DROUET Dominique, COEURET Laurent, LEBARBIER Christelle.

Madame LEBARBIER Christelle a été élue Secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2013

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les bordereaux de titres et de mandats, l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à réaliser,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2012,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2012 de la Commune, du CCAS et de l'Assainissement, dressés par Monsieur ALEXANDRE Thierry et Monsieur BOULANGE Patrick, Comptables.

Monsieur le Maire s'est retiré le temps de la délibération, Monsieur Cruchet a pris sa place.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2012 COMMUNE ASSAINISSEMENT CCAS

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

La présentation des comptes administratifs peut se résumer ainsi :

COMMUNE

	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultats reporté		93 275,89	51 680,04		51 680,04	93 275,89
résultats de l'exercice	114 465,80	172 628,72	123 464,77	77 440,16	237 930,57	250 068,88

TOTAUX	114 465,80	265 904,61	175 144,81	77 440,16	289 610,61	343 344,77
RESULTAT DE CLOTURE	-	151 438,81	97 704,65		-	53 734,16

C.C.A.S

	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultats reporté	0	1000,03	0	0	0	1000,03
résultats de l'exercice	51	0	0	0	51	0
TOTAUX	51	1000,03	0	0	51	1000,03
RESULTATS DE CLOTURE		949,03		0		949,03

ASSAINISSEMENT

	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultats reporté	-		28 972,34		28 972,34	-
résultats de l'exercice	6 244,09	7 871,21	137 640,95	95 196,23	143 885,04	103 067,44
TOTAUX	6 244,09	7 871,21	166 613,29	95 196,23	172 857,38	103 067,44
RESULTATS DE CLOTURE		1 627,12	- 71 417,06		- 69 789,94	

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2012 de la Commune, du CCAS et de l'Assainissement.

Monsieur le Maire s'est retiré le temps de la délibération, Monsieur Cruchet a pris sa place.

VOTE DES SUBVENTIONS A INSCRIRE AU BUDGET COMMUNE 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A voté les subventions à inscrire au budget 2013 de la commune :

- Ligue de Défense des Animaux 96.60 €
- Foyer Socio-éducatif de Bouloire 55 €
- L'ADAPT (l'Arche Saint Saturnin) 50 €
- Comice agricole du canton de Bouloire 147 €
- CF.BTP 50 €
- Association comice de Maisoncelles 6000 € (dont 200 € déjà versé en janvier 2013 au titre de la délibération 2012_09_D01 du 03.09.12)

VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide d'augmenter de 1 % les taxes directes locales pour l'année 2013, comme ci-dessous :

	taux de référence 2012	taux 2013 voté taux 2012 X 1 %
taxe habitation	20,65	20,86
taxe foncière (bâti)	16,40	16,56
taxe foncière (non bâti)	24,50	24,75
cotisation foncière des entreprises	17,46	17,63

AMORTISSEMENTS

Pour le budget assainissement, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'amortir :

- Les travaux de la station sur une durée de 25 ans,
- Les travaux de réseau sur une durée de 50 ans,
- La maîtrise d'œuvre sur une durée de 5 ans,
- Les subventions perçues sur une durée de 5 ans.

A compter de l'exercice 2013

Pour le budget commune, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'amortir :

- Les travaux d'enfouissement de réseaux téléphoniques sur une durée de 5 ans, à compter de l'exercice 2013

Cette délibération annule et remplace la délibération 20128028D11 du 27 février 2012.

VOTE DES BUDGETS 2013 COMMUNE ASSAINISSEMENT CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les projets des budgets 2013 :

COMMUNE

Le montant des dépenses et des recettes en fonctionnement s'élève à 211 084 €.

Le montant des dépenses et des recettes en investissement s'élève à 262 125 €.

ASSAINISSEMENT

Le montant des dépenses et des recettes en fonctionnement s'élève à 40 007 €.

Le montant des dépenses et des recettes en investissement s'élève à 92 911 €.

CCAS

Le montant des dépenses et des recettes en fonctionnement s'élève à 949.03 €.

Le montant des dépenses et des recettes en investissement s'élève à 0 €.

CHOIX ENTREPRISES TRAVAUX AMENAGEMENT DU BOURG

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, pour signer le marché de l'aménagement de la rue du Val de Loir, et de tout autre document s'y référant.

Cinq entreprises ont répondu au marché, dont les critères étaient 60 % le prix, 30 % le délai, et 10% la faisabilité. A réception du rapport de l'analyse des offres de la société SAFEGE, les réponses aux entreprises non retenues seront envoyées début avril, puis celle de l'entreprise retenue.

ACHAT D'EQUIPEMENT

La commune décide d'acheter une tondeuse autoportée, d'une puissance convenable aux besoins de la commune, d'un montant maximum de 2 500 €.

ENTRETIEN DES ROUTES ET CHEMINS

La commission chemins a décidé d'intervenir sur le chemin d'Artay, en procédant à un arasement et un empierrement ; et sur le chemin des Petites Landes en faisant un décapage.

QUESTIONS DIVERSES

Réforme des rythmes scolaires : le SIVOS de l'Etangsort a décidé d'appliquer cette réforme dès la rentrée de septembre 2013. Les modalités d'application sont toujours en cours de discussion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs pour le buffet du 8 mai 2013

- à 10,50 € pour un repas adulte et
- à 5 € pour un repas enfant.

Les invitations seront envoyées vers le 20 avril.

La séance est levée à 23 H 00, après lecture de ce PV.

Ayant délibéré les jours, mois et an susdits, ont signé les membres présents.